



Bulletin sur les moyens d'existence en forêt

Numéro 6(f). Avril 2007

La réglementation du commerce de *Gnetum Spp.* au Cameroun

Enjeu

Le commerce de *Gnetum* au Cameroun est entaché de nombreuses contraintes pour les producteurs et les commerçants qui tentent de faire parvenir leurs produits aux consommateurs. Ces produits pourraient générer plus de revenu aussi bien sur le plan national que local en éliminant les 'tracasseries' identifiées.

Après la baisse des prix du cacao et du café au milieu des années 80, et la dévaluation du franc CFA en 1994, les populations rurales et urbaines du Cameroun se sont tournées, entre autres, vers les produits forestiers non-ligneux (PFNL) tel le *Gnetum* pour subvenir à leurs besoins socio-économiques et nutritionnels.

Officiellement, seuls les titulaires de quotas peuvent faire le commerce de *Gnetum* au Cameroun. Un comité interministériel dirigé par le ministère de la Forêt et de la Faune (MINFOF), attribue des quotas aux commerçants. Ces commerçants ne sont pas les véritables exploitants ; de ce fait, ceux qui souhaiteraient commercialiser le produit de façon légale sur les marchés limitrophes entre le Cameroun et le Nigeria sont obligés d'acheter une part des quotas sous forme de *lettres de voiture*, à un prix supérieur au coût unitaire d'acquisition de ces quotas. Cette situation, sans compter les montants payés aux points de contrôle routiers, amoindrit les avantages des commerçants, ce qui entraîne une baisse des prix pour les producteurs et une hausse des prix pour les consommateurs. Il en résulte une perte financière pour le gouvernement et la société, les frais de transactions étant plus élevés, rendant ainsi le transport de *Gnetum* plus difficile. Pour réaliser le double objectif qui consiste, d'une part à améliorer les sources de revenus des habitants des forêts et, d'autre part à préserver cette précieuse ressource, des mesures doivent être prises pour remédier à ces contraintes.



Principales contraintes

Gnetum est un légume dont les feuilles sont riches en protéines. On le trouve en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale, principalement dans les jachères et dans les forêts secondaires sous forme de liane dioïque. Le *Gnetum* joue plusieurs rôles dans la vie des ménages ruraux. Son commerce génère des revenus importants et procure des emplois aux populations rurales pauvres, en particulier aux femmes qui s'occupent en majeure partie de la cueillette, du conditionnement et de la commercialisation des PFNL. La croissance des marchés locaux est due à une sensibilisation accrue des collectivités locales à sa valeur économique, et à l'expansion de l'urbanisation, entraînant une hausse de la demande pour ce produit.

Plusieurs contraintes empêchent les producteurs et les commerçants de tirer davantage de bénéfices du commerce de *Gnetum*.



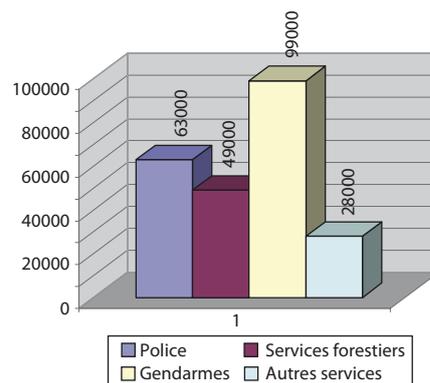


1) Les systèmes de quotas

- Les quotas sont attribués sans qu'il y ait une bonne connaissance du niveau de disponibilité de la ressource, étant donné qu'aucun inventaire n'a été effectué pour évaluer le potentiel du *Gnetum* au niveau national;
- Les quotas sont attribués de façon inéquitable à quelques individus, ce qui ne permet pas aux commerçants et aux collectivités locales de participer officiellement à l'exportation du *Gnetum*;
- Les sociétés ou les individus qui obtiennent les quotas ne sont pas directement impliqués dans la chaîne de valorisation du produit; en conséquence, ils les revendent aux commerçants sous forme de *lettres de voiture*, à un prix bien plus élevé que les taxes de régénération qu'ils versent au gouvernement;
- Il n'existe pas de procédure clairement établie sur le suivi et le contrôle du respect des quotas attribués. Toute chose qui ne saurait faciliter de débusquer les exploitations abusives;

2) Les points de contrôle et les taxes officieuses

- Il ya trop de points de contrôle entre les zones d'approvisionnement et les divers marchés principaux;
- Les commerçants payent des « taxes officieuses » à chaque point de contrôle. Ils compensent ces paiements en augmentant les prix de vente aux consommateurs et en diminuant les prix d'achat aux producteurs;
- Les contrôles mixtes effectués par les gendarmes, la police, les gardes forestiers, les agents douaniers, etc. rendent le rôle de chacun difficile à déterminer.



Montant total en FCFA versé par les commerçants par voiture transportant 2500 paquets de *Gnetum* à différents érent agences à partir de la zone de production de Sa'a à Idenau

3) La cueillette, le ramassage, et le conditionnement de *Gnetum spp.*

- Les producteurs sont parfois obligés de parcourir de longues distances à pied pour obtenir des quantités suffisantes de *Gnetum*.
- Puisque la liane a besoin d'un arbre comme support, bon nombre de cultivateurs sont obligés d'abattre l'arbre avant de pouvoir ramasser les feuilles.

Recommandations

Pour une meilleure réglementation de *Gnetum spp.*, il est nécessaire de prendre en compte les recommandations suivantes:

- Disséminer les méthodes de domestication dans les zones rurales, pour permettre aux producteurs de planter le *Gnetum* dans les jardins de case et d'accroître la production;
- Adapter la législation au contexte du *Gnetum* domestiqué, cultivé dans les exploitations agricoles, à ne pas confondre avec le *Gnetum* récolté dans les jachères et les forêts secondaires;
- Faciliter les ventes groupées pour permettre aux producteurs ruraux d'intégrer plusieurs stratégies de commercialisation et d'obtenir des prix plus élevés le long de la chaîne de valorisation, si la qualité du produit est garantie;
- Encourager la transformation et la conservation des feuilles de *Gnetum* en vue d'améliorer et d'encourager le commerce international;
- Faire des inventaires moins coûteux pour connaître la disponibilité de la ressource, en vue d'attribuer les quotas annuels sur une base rationnelle;
- Attribuer les quotas de façon plus transparente, en utilisant le système des appels d'offre, qui permettra d'accroître la concurrence entre les divers soumissionnaires tout en augmentant le montant des revenus fiscaux pour le gouvernement;
- Empêcher les titulaires de quotas de vendre une partie de leurs quotas au moyen de *lettres de voiture*;
- Alléger les contrôles routiers, afin d'améliorer l'efficacité des systèmes de commercialisation et le bien-être des producteurs, des commerçants et des consommateurs.

